

N° 6964⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

**portant modification du paragraphe 91, alinéa 1^{er},
de la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931
(„Abgabenordnung“)**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(21.6.2016)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 15 juin 2016 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant modification du paragraphe 91, alinéa 1^{er},
de la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931
(„Abgabenordnung“)**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 14 juin 2016 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 25 mars 2016;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 21 juin 2016.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES

